

**Nouveaux tarifs au 06 novembre 2023 :**

	QF1 (0-899€)	QF2 (900-1199€)	QF3 (1200-1599€)	QF4 (1600€ et plus)	Non allocataires
<b>Enfants de la commune</b>					
Matin	0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €	1,00 €
Soir	2,90 €	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,60 €
Matin et soir	3,20 €	3,40 €	3,60 €	3,80 €	4,00 €
<b>Enfants hors commune</b>					
Matin	0,60 €	1,00 €	1,55 €	1,80 €	2,00 €
Soir	3,20 €	3,40 €	3,60 €	3,80 €	4,00 €
Matin et soir	3,80 €	3,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €

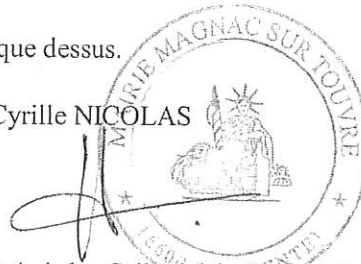
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs définis ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

En Mairie le 16/11/2023

Le Maire – Cyrille NICOLAS



En application des articles L. 5211-3 et L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.